

Huitième conférence sur le changement climatique et le développement en Afrique (CCDA-VIII)

**Intensifier l'action climatique pour une Afrique résiliente : une course
que nous pouvons et devons gagner**

COMMINUQUE FINAL

Commission de l'Union africaine, Addis-Abeba, Ethiopie

28-30 août 2019

Reconnaissant que les températures moyennes à la surface de la planète ont déjà augmenté en moyenne de 1 ° C par rapport aux niveaux de l'ère préindustrielle, que les émissions de gaz à effet de serre continuent d'augmenter et que l'ambition des contributions déterminées au niveau national (CDN) soumises en 2015 engage le monde à: d'au moins 2 ° C d'ici la fin du siècle, nous exhortons toutes les parties à l'Accord de Paris à assurer une réponse internationale efficace et appropriée au changement climatique et à accroître leur soutien financier sous la forme de subventions pour des actions d'adaptation et d'atténuation dans les domaines suivants: Afrique. Nous appelons les parties à l'accord de Paris à en assurer la mise en œuvre intégrale.

Conscients du grand pas en avant franchi par la communauté internationale dans la conclusion de l'accord de Paris en 2015, reconnaissant que tous les pays ont encore du mal à atteindre les objectifs de l'accord de Paris, invitent les parties à l'accord de Paris à veiller à ce que les engagements sont des engagements juridiquement contraignants, et que les pays africains bénéficient du financement conditionnel nécessaire à leur mise en œuvre.

Notant que les impacts du changement climatique se font sentir à l'échelle locale, avec des impacts saisonniers massifs sous la forme de sécheresses, d'inondations et d'incidences de températures extrêmes qui ont un impact significatif sur le développement économique et le bien-être social du continent, notamment par les pertes et les dommages. Notant en outre que 80% de toutes les catastrophes en Afrique sont liées au climat, ce qui menace la capacité des pays africains d'atteindre les objectifs de développement durable d'ici 2030, **nous appelons** donc l'ONU à déclarer immédiatement une urgence climatique mondiale.

Conscientes que l'adaptation aux impacts du changement climatique en Afrique coûte aux économies africaines une part croissante de leur PIB et conscient que cela limite gravement la capacité des pays africains d'atteindre leurs objectifs de développement durable, **nous appelons** l'ONU à faire en sorte qu'un financement adéquat soit assuré disponible pour l'adaptation en Afrique. Appelons en outre les parties à la CCNUCC à conclure, à la COP 25, le Mécanisme de Varsovie sur les pertes et dommages afin de garantir que les pays africains soient correctement indemnisés pour les pertes résultant d'événements liés au climat.

Insistant sur la priorité de l'adaptation pour l'Afrique, **nous appelons** le Secrétaire général de l'ONU à encourager tous les pays à accélérer l'élaboration de lignes directrices sur les communications relatives à l'adaptation dans le cadre de l'Accord de Paris, afin de pouvoir suivre les progrès accomplis en matière de réduction de la vulnérabilité, de compréhension des besoins, et planification pour l'adaptation au changement climatique et la résilience

Insistant sur la priorité de l'adaptation pour l'Afrique, **nous appelons** le Secrétaire général de l'ONU à encourager tous les pays à accélérer l'élaboration de lignes directrices sur les communications relatives à l'adaptation dans le cadre de l'Accord de Paris, afin de pouvoir suivre les progrès accomplis en matière de réduction de la vulnérabilité, de compréhension des besoins, et planification de l'adaptation au changement climatique et de la résilience. **Nous appelons encore** le Secrétaire général de l'ONU à encourager les banques multilatérales de développement et le mécanisme de financement de la CCNUCC à élaborer des modalités pour l'appui budgétaire à l'adaptation dans les pays en développement, car il s'est avéré plus efficace pour les interventions d'adaptation, alors qu'un financement par projet est plus approprié pour les initiatives d'atténuation.

Appel aux dirigeants africains,

De reconnaître que l'évaluation du GIEC identifie l'élimination du carbone comme un élément clé des stratégies visant à atteindre l'objectif de 1,5 degré, tout en notant que de telles technologies posent des défis scientifiques, techniques, économiques et politiques et des dilemmes moraux. Demander à l'Union africaine de lancer immédiatement un processus d'élaboration de cadres politiques appropriés pour les États membres afin de veiller à ce que l'adoption et l'application de telles technologies, y compris les activités de captage du carbone, ne porte en aucune manière préjudice aux États africains.

De Noter que la demande des pays et des communautés pour des approches et des cadres intégrés pour l'adaptation au changement climatique, les pertes et dommages, la réduction des risques de catastrophe et le développement durable

De noter encore qu'une approche ascendante impliquant les personnes et les communautés les plus vulnérables peut conduire à des solutions de cohérence des politiques.

Donc nous Invitons les États membres à assurer la mise en œuvre intégrée de l'Accord de Paris, du Cadre de Sendai, de l'Agenda 2030 et de l'Agenda 2063 afin de renforcer la résilience et de lutter contre les inégalités.

Notant que des mesures d'adaptation et d'atténuation des changements climatiques sont menées aux niveaux local et infranational, **appelons** les gouvernements locaux, les villes, les municipalités et les autres autorités urbaines et rurales à participer pleinement à la formulation et à la mise en œuvre de stratégies et de politiques nationales relatives au climat, avec des capacités pour mobiliser les ressources nécessaires à la mise en œuvre des actions climatiques.

Reconnaissant que la déforestation est principalement due à la coupe illégale des espèces précieuses sur tout le continent, reconnaissant également que cette prise illégale d'espèces précieuses contribue à la dégradation des écosystèmes et à l'augmentation des émissions liées à l'utilisation des terres, **notant que** l'exploitation des forêts africaines ne contribue pas nécessairement à la préservation locale des moyens de subsistance, **nous appelons** les États membres à mettre en œuvre les lois et les politiques forestières existantes pour réglementer l'utilisation des ressources forestières et veiller à ce que toute utilisation des forêts contribue aux objectifs multiples de la résilience des écosystèmes, de l'amélioration des moyens de subsistance et de la séquestration du carbone.

Reconnaissant que 2019 et 2020 offrent une occasion clé de promouvoir l'alignement et l'intégration entre les stratégies, de réduction des risques de catastrophe, d'adaptation au changement climatique et de développement durable, **et notant qu'une** approche ascendante impliquant les personnes et les communautés les plus vulnérables peut solutionner la cohérence des politiques, **nous appelons** les États membres de l'UA à garantir la mise en œuvre intégrée de l'Accord de Paris, du cadre de Sendai, de l'Agenda 2030 et de l'Agenda 2063 afin de renforcer la résilience et de lutter contre les inégalités

Constatant que les solutions basées sur la nature sont les solutions les mieux adaptées et les moins chères à notre disposition, **soulignant également** l'avantage comparatif de l'Afrique dans les secteurs de l'agriculture, de l'utilisation des terres et des forêts, **encourageons** la communauté internationale à catalyser davantage la mobilisation de fonds, y compris le Font Vert pour le Climat (FVC) dans le contexte

Nous exhortons davantage l'UA, la BAD et les agences des Nations Unies à aider les pays à se doter des capacités nécessaires pour évaluer les éventuels impacts environnementaux liés à leur déploiement à grande échelle. Nous invitons en outre les autorités sectorielles compétentes aux niveaux national et régional à intégrer la planification énergétique à la planification du développement économique et social.

Sur la transition de l'industrie :

Reconnaissant la faiblesse des cadres réglementaires régissant les émissions dans les secteurs difficiles à réduire, **nous appelons** les pays membres des Nations Unies à créer un cadre visant à encourager les pays à prendre des engagements fermes en matière de réduction des émissions dans les secteurs difficiles à réduire, notamment les transports maritimes, le camionnage, le ciment, les produits chimiques et raffinage de l'aluminium, etc.

Sur les infrastructures, les villes et l'action locale

Reconnaissant que les politiques et les stratégies de préparation en matière de changement climatique sont les plus efficaces et suscitent le plus d'appui des résidents et des groupes communautaires, s'ils sont conçus selon des processus inclusifs et s'attaquent aux problèmes croisés d'inégalités raciales, de revenus et environnementales.

Reconnaissant en outre que les solutions de lutte contre le changement climatique sont les plus efficaces lorsque les dirigeants municipaux s'associent à des groupes communautaires pour définir des priorités et définir ces solutions.

Nous exhortons les pays africains à concevoir et à mettre en œuvre une législation sur les énergies renouvelables afin de réduire les émissions des bâtiments urbains, des transports et des autres infrastructures.

Nous appelons en outre les Nations Unies, l'UA et la BAD à mobiliser des fonds pour intensifier des initiatives réussies telles que des projets pilotes de planification urbaine intelligente face au climat actuellement mis en œuvre à Cabo Verde afin d'accélérer la transition des communautés urbaines vers un avenir plus vert.

Solutions basées sur la nature

Reconnaissant les limites imposées par un financement insuffisant sur la capacité des pays africains à mettre en œuvre des solutions basées sur la nature, reconnaissant également le faible niveau d'accès des États africains aux fonds pour le climat, **nous appelons**, l'ONU, la BAfD et les partenaires de développement à élaborer des programmes de renforcement des capacités pour aider les pays à élaborer des propositions de projets susceptibles d'être financées afin d'améliorer l'accès aux fonds existants.

Reconnaissant l'importante contribution des secteurs de l'agriculture, de la foresterie et de l'utilisation du foncier aux économies africaines, **nous invitons** les pays africains à donner la priorité à ces secteurs dans la planification du développement.

Notant l'importance des autorités infranationales dans la planification et la mise en œuvre des actions en faveur du climat, appelez toutes les autorités nationales à envisager de transformer leurs engagements

l'échange de droits d'émission de carbone pour protéger l'environnement, stimuler les investissements dans les technologies propres et générer des revenus pour l'atténuation et l'adaptation.

Sur la jeunesse et la mobilisation publique

Reconnaissant l'énorme avantage que présente le dividende démographique des jeunes Africains, **reconnaissant** en outre les défis rencontrés par les pays africains pour exploiter ce dividende, **appelons** les États membres africains à impliquer de manière créative les jeunes dans le développement des politiques et des institutions, à fournir une formation et un développement des capacités aux jeunes envers des entreprises à orientation sensible au climat et dispenser une formation sur les informations et les services climatologiques afin de donner aux jeunes les moyens de diffuser le plus largement possible les informations climatologiques auprès des communautés et des groupes marginalisés. **Nous appelons** en outre les États membres à mettre en place des incitations pour que les jeunes à s'engager dans une agriculture intelligente face au climat, notamment en donnant aux jeunes un accès sécurisé à des terres productives. **Nous appelons** également les États membres africains à fournir des incitations, y compris l'accès à un financement abordable, aux jeunes pour qu'ils investissent dans des initiatives d'énergie propre.

Sur l'atténuation

Conscients de la primauté de l'adaptation pour la plupart des pays africains, **reconnaissant** également qu'il est impératif d'éviter les émissions dans la trajectoire de développement du continent, appelons les États membres à intégrer des mesures d'atténuation dans leurs CND, en tenant dûment compte des déterminants et des principes de la transition juste.

Nous appelons en outre les États membres à redoubler d'efforts dans leurs initiatives de reboisement, à accélérer les investissements dans les énergies renouvelables à usage domestique et à soutenir le grand mur vert de l'Union africaine afin de fournir nourriture et emplois à ceux qui vivent à la périphérie du Sahel.

Sur les moteurs sociaux et politiques

Reconnaissant que le changement climatique est le dernier-né d'une série de facteurs environnementaux tels que les conflits humains, la sécheresse, la désertification, la dégradation des sols, etc. **Reconnaissant également** que le changement climatique menace l'eau et la sécurité alimentaire, l'allocation de ressources et les populations côtières, menaces qui pourraient à leur tour accroître la migration forcée, augmenter les tensions et déclencher des conflits, **nous appelons** l'ONU, l'UA et les partenaires de développement à soutenir la mise en œuvre des NDC en Afrique pour assurer des transitions justes, la création d'emplois verts et une migration gérée des populations déplacées par le changement climatique.

Conscient des effets d'événements climatiques déjà existants sur la sécurité alimentaire, les établissements humains et l'emploi, appelez la communauté internationale à envisager la création d'un fonds d'urgence climat destiné à aider les pays africains à faire face aux crises climatiques de manière plus cohérente, prévisible et planifiée.